

SOC-127-07

Bruxelles, le 22 mars 2007

**Aux Membres du Comité de dialogue social
sectoriel sucre**

**Aux Membres du Groupe de Travail des
Question sociales**

***Principales conclusions de la réunion plénière du
du Comité de dialogue social sectoriel sucre
tenue le mercredi 28 février 2007***

Chère Madame, cher Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, pour votre information, les principales conclusions de la séance plénière du comité de dialogue social sectoriel sucre tenue le 28 février 2007.

Ces conclusions, ainsi que leurs annexes, seront prochainement introduites sur le site conjoint Eurosugar (www.eurosugar.org).

Je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Dominique LUND

COMITE DE DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL SUCRE

Séance plénière tenue le mercredi 28 février 2007

11 h – 17 h

Centre Borschette

Présidence : Jean-Pierre Pinasseau – Thomas Buder

Participants

| <u>COUNTRY</u> | <u>EFFAT</u> | <u>ORGANISATION</u> | <u>CEFS</u> |
|---------------------------|--|--|---|
| AUSTRIA | Thomas BUDER | GMTN | - |
| BELGIUM | Yves DEMEUSE Philippe HUBIN Jean-Luc FOUCART Xavier TANGHE | FGTB (Liège) FGTB (Liège) FGTB (Tournai) FGTB (Tournai) | Alain MARLIER ISCAL Sugar SA |
| FRANCE | Jean-Michel DESMECHT Jean-Jacques CAZAUMAYOU Jean-Claude MARTIN Jean-Paul BRULIN | CFDT FO FO CFE-CGC | Jean Pierre PINASSEAU (French Federation) |
| GERMANY | Wolfgang ENDLING | NGG | Stefan RÖSSING (Verein der Zuckerindustrie) |
| GREECE | - | - | Themistoklis CHRYSIKOPOULOS (Hellenic Sugar Industry SA) Georg KOUKOS |
| HUNGARY | - | | Zoltan KOCZKA (Hungarian Federation) |
| IRELAND | | | - |
| ITALY | Sergio RETINI Antonio MATTEI | FAI CISL UILA Nazionale | Giorgio SANDULLI (Assozucchero) |
| POLAND | Piotr BAKOWSKI Stanislaw LUBAS Leszek ZIELINSKI Andrezj GARCZAREK Jerzy MUZYNSKI Marek WEPA | NSZZ "Solidarnosc" NSZZ "Solidarnosc" NSZZ "Solidarnosc" Nordzucker polka SA Nordzucker polka SA Krajowa Spolka Cukrowa SA | - |
| SPAIN | Felix GONZALEZ DEL VAL Felix Teo CASARES Alberto de FRUTOS | CC.OO CC.OO UGT | Teresa LUIS RUIZ (BONPHIL) José JIMENEZ DE LA TORRE (Azucarera Ebro) Manuel RUIZ HOLST (Spanish Federation) |
| European Commission | Carlos LOPES (DG EEMPL) Alessandro ALBANI (DG AGRI) Doris FISCH (DG AGRI) | | |
| European Secretariates | <u>EFFAT</u> Eric DRESIN Lydia CASAGRANDE Wendy VAN HAVER <u>CEFS</u> Dominique LUND Stefan LEHNER Patrick PAGANI | | |

I – Réforme du régime sucrier et conséquences sociales

Intervention de M. Alessandro Albani

Monsieur Alessandro Albani (DG Agri, unité sucre) présente le point de la mise en œuvre de la réforme du régime sucrier, les difficultés rencontrées et les actions envisagées par la DG Agriculture.

La réforme du régime sucrier prévoit une réduction de la production de sucre de 6 millions de tonnes avant 2010. Or pour la campagne 2006/2007 seuls 1.5 millions de tonnes ont été abandonnés et les prévisions pour la campagne suivante sont très en-deçà des attentes. Ces résultats décevants s'expliquent en particulier par les raisons suivantes :

- . la production de betteraves reste actuellement avantageuse pour les planteurs ;
- . les dispositions du Règlement 320/2006, prévoyant un montant d'au moins 10 % pour les agriculteurs, en cas de fermeture d'usines, manquent de clarté ;
- . les autorités locales n'encouragent pas la fermeture des usines, surtout en cette période de chômage élevé ;
- . la possibilité pour les Etats membres de donner 25 % des quotas d'une société fermant ses usines à une autre société ne s'est pas avéré un facteur psychologique favorable à l'abandon volontaire des quotas.

La Commission compte proposer des mesures pour remédier à cette situation. Ces propositions pourraient intervenir en avril-mai de manière que le nouveau règlement puisse entrer en vigueur avant octobre 2007, après consultation du Parlement Européen, du Comité Economique et Social et discussion au Conseil des Ministres.

Dans le cadre des réponses aux questions posées, M. Albani indique en particulier que :

- . la modification des règlements 318/2006 et 320/2006 (sur l'OCM sucre et sur le fonds de restructuration) entraînera une modification des règlements d'application ;
- . lorsqu'il y a fermeture d'usines sans abandon de quotas, cela fait partie d'une restructuration intervenant pour raisons économiques, mais qui n'est pas liée à la réforme du régime sucrier ;
- . la réforme du régime a été en particulier rendue indispensable par la perspective de libéralisation totale des importations en provenance des Pays les Moins Avancés, en juillet 2009, dans le cadre du Règlement Tout Sauf les Armes.

Intervention de Stefan Lehner

Au nom du CEFS, Stefan Lehner résume les propositions de l'industrie sucrière pour améliorer le fonctionnement de la réforme du régime sucrier (Voir présentation en annexe 1).

L'actuel fonds de restructuration présente des inconvénients majeurs susceptibles d'entraîner d'importantes réductions de la production sur les 2 campagnes 2007/08 et 2008/09, de même qu'une réduction linéaire pour toutes les entreprises - de 10 à 20 % sans indemnités – en fin de période de réforme. Il rappelle les différents facteurs de frein à la réforme évoqués par M. Albani. L'industrie sucrière propose de maintenir la prime de 730 Euros/t pour les abandons volontaires en 2008/2009. La même prime serait versée lorsque la sucrerie est transformée en vue de la production de biomasse. Un pourcentage fixe de 10 % serait versé aux agriculteurs, assorti d'une aide complémentaire « raisonnable », à apprécier par les Etats membres. Il indique que, malgré la rationalisation intervenue depuis 2005, les frais fixes de l'industrie sont restés identiques. Une courbe présentant les fermetures d'usines depuis 1996 indique par ailleurs que l'impact de la réforme de l'OCM sucre sur les restructurations a été faible. En

d'autres termes, la vraie réforme est encore à venir. La production d'éthanol peut y apporter une réponse partielle.

Intervention de Eric Dresin

Eric Dresin présente une mise à jour de la carte sur les fermetures d'usines (Voir annexe 2). Environ 48 sites ont été fermés à la fin 2006, touchant environ 4 000 travailleurs, ce qui représente environ 20 000 emplois indirects. Cependant, les fermetures liées à l'abandon de quotas ne représentent que la moitié de ce total (19 usines, 1 800 travailleurs directs et 20 000 indirects). L'EFFAT s'attend à de nombreuses fermetures d'usines, notamment dans les nouveaux Etats membres, où la législation sociale tend à être minimale. L'EFFAT insiste ainsi sur l'importance du respect d'un plan social équitable dans les différents Etats membres et défend l'idée qu'une réforme soutenable va de pair avec un accès au fonds, permettant de garantir les emplois. Eric Dresin évoque également la nécessité de promouvoir l'aide à la diversification dans le cadre du développement rural, afin d'aider à la création d'emplois en zones rurales. Harald Wiedenhofer a adressé une lettre à Madame Fischer Boel, Commissaire en charge de l'Agriculture, afin de demander une meilleure prise en compte de la dimension sociale dans le cadre de la modification des règlements en cours.

II – Responsabilité sociale dans l'industrie sucrière européenne

Jean Pierre Pinasseau, Dominique Lund et Eric Dresin présentent le 4^e rapport de mise en œuvre du Code de Conduite RSE dans l'industrie sucrière pour l'année 2006 (voir ce rapport sur le site EuroSugar de même que l'annexe 3).

Dominique Lund expose les aspects du commerce extérieur pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'OCM sucre (règles d'origine, importations de mélanges de sucre, Accords de Partenariat Economique, importations attendues des PMA après libéralisation du commerce en juillet 2009). L'utilisation du Guide Pratique sur l'accès aux fonds structurels est évoquée, de même que l'entrée en vigueur du Règlement sur le fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Eric Dresin résume les principales conclusions du séminaire organisé par l'Effat le 6 décembre 2006 afin de dresser un bilan de l'utilisation du fonds industriel de restructuration en 2006 et de faire le point des plans sociaux intervenus dans le cadre des fermetures d'usines. Il évoque en particulier le cas de Greencore. Après décision de la fermeture du site de Mallow en mai 2006, il n'y a pas eu d'accord entre employeur et salariés. Une action est en cours auprès du tribunal du travail, dont le jugement est attendu prochainement.

Jean Pierre Pinasseau commente la mise œuvre des normes minimales par l'industrie sucrière européenne en 2006, en mettant un accent particulier sur l'aspect formation professionnelle (amélioration des qualifications, apprentissage), santé sécurité (amélioration des lieux de travail), restructuration (plans sociaux et redéploiement du personnel). Il insiste sur les démarches positives entreprises dans les nouveaux pays afin de mettre pleinement en œuvre le code de conduite. Il présente par ailleurs un exemple de bonne pratique réalisé par la France (voir l'exemple sur les guides professionnels annexé au rapport RSE 2006).

Thomas Buder présente pour sa part le fonctionnement d'un organisme de formation/reformation professionnel créé par Agrana Zucker afin d'aider les anciens salariés de l'usine de Hohenau ayant perdu leur emploi à se resituer sur le marché du travail (voir exemple annexé au rapport RSE 2006).

Alain Marlier, de Iscal Sugar en Belgique, présente le plan social mis en œuvre lors de la fermeture de l'usine de Furnes. Une solution a pu être trouvée pour 70 % du personnel (voir annexe n° 4).

En conclusion, Jean Pierre Pinasseau fait valoir que, malgré la situation de crise dans laquelle se trouve l'industrie sucrière européenne actuellement, les entreprises font de leur mieux pour assumer leur responsabilité sociale avec les moyens dont elles disposent. Lors de la signature du Code de Conduite en 2003, nul n'imaginait l'ampleur de la réforme à venir et de ses conséquences sociales. Les partenaires sociaux européens, dans le cadre de leur mandat, déploient pour leur part le maximum d'efforts pour assurer un suivi constructif de la réforme et mener à bien toute action d'intérêt commun utile.

III – Défis extérieurs majeurs auxquels l'industrie sucrière se trouve confrontée

Accords de Partenariats Economiques et Plans d'Action sucre

Madame van Houtte, de la DG Développement, ayant eu un empêchement, Eric Dresin expose le contexte global dans lequel certains plans d'action sucre sont développés dans les pays ACP de même que les obstacles rencontrés (voir annexe 5). Dominique Lund présente quelques données de base à propos des Accords de Partenariat Economique en cours de négociation, qui devraient entrer en vigueur dès janvier 2008 (voir annexe 6). Les aspects de ces accords concernant le sucre peuvent avoir un impact considérable pour l'avenir de l'industrie sucrière européenne (protection aux frontières, règles d'origine...).

Révision des règles d'origine préférentielles et importations de mélanges sucrés

Dominique Lund expose les grandes orientations de l'actuelle révision des règles d'origine préférentielles applicables au Système de Préférences Généralisées (les 150 pays en développement du SPG). – Voir Annexe 7.

Le CEFS suit cette révision avec la plus grande attention, car l'impact pour l'industrie sucrière européenne peut être considérable. Un assouplissement trop important des règles actuelles pourrait en effet engendrer un surcroît d'importation de sucre et de mélanges sucrés dans l'UE, difficile à gérer dans le cadre de l'OCM sucre. Dans le cadre du nouveau régime sucrier, de la perte du panel sucre à l'OMC et des nouvelles règles de l'OMC, il ne sera en effet plus possible d'exporter le sucre en excédent dans l'UE. La conséquence sera donc une diminution des capacités de production et la fermeture d'usines.

Il est généralement admis dans les différentes directions générales de la Commission (Trade, Développement, Agriculture) qu'au-delà d'un certain niveau d'importations dans l'UE, pouvant mettre en péril la survie de l'OCM sucre, une clause de sauvegarde devrait être mise en œuvre.

Dominique Lund évoque également les importations de produits opportunistes, tels que dernièrement un mélange cacaoté en provenance de Croatie. Il s'agissait en réalité d'un sucre quasi pur, avec quelques traces de cacao, entrant sans droits dans l'Union en quantités

considérables (environ 100 000 t en 2006). Ce trafic a pu être stoppé et la Commission réfléchit actuellement à un avertissement aux importateurs les mettant en garde contre ce type de produit.

IV- Programme de travail des partenaires sociaux pour 2007

En 2007 les partenaires sociaux européens se proposent :

- . d'assurer un suivi de la réforme en se tenant mutuellement informés de ses développements ;
- . de prendre toute initiative d'intérêt commun utile ;
- . de promouvoir les exemples de bonne pratique.

La mise en œuvre du Code de Conduire RSE pour l'année 2006 a été présentée lors de la présente réunion. Ce rapport sera introduit sur le site conjoint Eurosugar d'ici peu, de même que les exemples de bonne pratique mis en valeur.

Les partenaires sociaux continueront également à se tenir informés des grands enjeux économiques extérieurs susceptibles d'avoir un impact sur l'OCM sucre. Ils rédigeront des positions communes si nécessaire.

(Voir le programme de travail 2007 en annexe 8).

V – Divers

Carlos Lopes rappelle aux partenaires sociaux la création depuis 2006 d'une nouvelle unité chargée de la gestion de l'anticipation du changement, dirigée par Jean François Lebrun. Cette unité devra stimuler l'anticipation du changement, les échanges de bonne pratique, l'accompagnement des restructurations, et aura également en charge la gestion du stress, entre autres sujets.

Par ailleurs, en 2007, la Fondation de Dublin se penchera particulièrement sur les restructurations dans le secteur agro alimentaire.

Il rappelle que dans le cadre des nouvelles perspectives budgétaires 2007-2013, le fond social européen est prêt à financer l'action des partenaires sociaux sur des sujets d'intérêt commun.